



Assemblée générale

Distr. générale
6 janvier 2006

Soixantième session
Point 97 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur la base du rapport de la Première Commission (A/60/463)]

60/66. Mesures propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance dans les activités spatiales

L'Assemblée générale,

Réaffirmant que la prévention d'une course aux armements dans l'espace éviterait que la paix et la sécurité internationales ne soient gravement menacées,

Considérant que, pour empêcher une course aux armements, y compris l'implantation d'armes dans l'espace, il faut envisager de nouvelles mesures pour parvenir à des accords,

Rappelant, à cet égard, ses résolutions précédentes, dans lesquelles elle a notamment souligné la nécessité d'une plus grande transparence et réaffirmé l'importance de mesures de confiance en tant que moyen d'atteindre l'objectif consistant à prévenir une course aux armements dans l'espace,

Rappelant également le rapport que le Secrétaire général lui a présenté à sa quarante-huitième session, en annexe duquel figure une étude réalisée par des experts gouvernementaux sur l'application de mesures de confiance dans l'espace¹,

1. *Invite* tous les États Membres à faire connaître au Secrétaire général, avant sa soixante et unième session, leur avis sur l'opportunité d'élaborer de nouvelles mesures internationales propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance dans l'espace, afin de maintenir la paix et la sécurité dans le monde et de promouvoir la coopération internationale et la prévention d'une course aux armements dans l'espace ;

2. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante et unième session une question intitulée « Mesures propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance dans les activités spatiales ».

61^e séance plénière
8 décembre 2005

¹ A/48/305 et Corr.1.